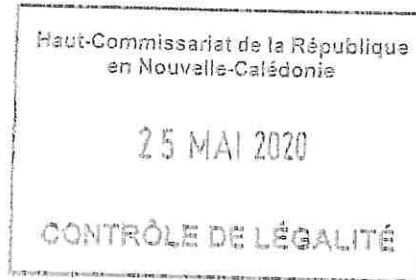


N° 2020/28
du 20 mai 2020



DELIBERATION

portant attribution de subventions au profit d'associations sportives

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment l'article L. 211-7
- VU le budget de l'exercice 2020,
- La commission des sports entendue en sa séance du 07 mai 2020,
- Sur proposition du Maire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont accordées au titre de l'exercice 2020 aux associations dont les noms suivent, les subventions ci-après :

I) Subventions de fonctionnement:

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
Collège Sainte-Marie de Paita section football	Fonctionnement	200 000
Lycée Anova - section football	Fonctionnement	150 000
Tennis Club de Paita	Fonctionnement	152 725
Les Archers de Paita	Fonctionnement	159 325
Paita Football Club	Fonctionnement	3 000 000
Badminton Club de Paita	Fonctionnement	185 725
Athlétic Club de Paita	Fonctionnement	162 325
Basket Club de Paita	Fonctionnement	650 000
Racing Club de Pétanque de Paita	Fonctionnement	50 000
Drone Racing New-Calédonia	Fonctionnement	50 000
The Wolves Foot Us de Paita	Fonctionnement	50 000
Karaté Club de Paita	Fonctionnement	164 725

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
As Paita Volley-ball	Fonctionnement	650 000
Kaju-Païta	Fonctionnement	124 400

TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	5 749 225
------------------------------------	-----------

II) Subventions exceptionnelles:

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
Collège Sainte-Marie de Païta section football	Aide au financement d'un éducateur sportif football	350 000
Lycée Anova section football	Aide au financement d'un éducateur sportif football	150 000
Les Archers de Paita	Achat de matériel pour l'école de tir	70 000
Badminton Club de Paita	Promotion de la pratique féminine	25 000
Athlétic Club de Paita	Stage vacances pour les jeunes	100 000
Karaté Club de Paita	Achat de matériel pédagogique	50 000
	Participation à la coupe des provinces à Bourail	30 000
Kaju Paita	Organisation d'un tournoi interclubs en septembre à la Salle Omnisports de Paita	25 000
	Achat de matériel pédagogique	25 000

TOTAL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	825 000
---------------------------------	---------

ARTICLE 2 :

La dépense est imputée à l'article 657 4.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressés et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE
Willy GAUTUHAU
 Willy GAUTUHAU

[Handwritten signatures of council members]

POUR AMPLIATION
 Païta, le 25 MAI 2020

AMPLIATIONS :

- Registre.....	1
- SAS.....	1
- S.G.....	1
- S.G.A.....	2
- Service des sports	1
- Service des finances	1
- Trésorier de la Province Sud..	1
- Archives.....	1
- Affichage	2
- Intéressés	21

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 25 MAI 2020
- de la notification effectuée le 25 MAI 2020
- de la publication effectuée le 25 MAI 2020

Par délégation du Maire
 Le Secrétaire Général

Philippe MOULON
 Philippe MOULON

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ